

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
Arrêté Municipal de Stationnement n° 2025 10 A649

Réglementation du stationnement des véhicules à l'occasion du nettoyage de la voirie boulevard Dubois Lecordier et son parking, le Vendredi 10 octobre 2025 de 8h00 à 17h00.

Le maire de PONTVALLAIN,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-25, -2, -26, -28, -27, R 414-14, R 411-8, -2, -4,

Vu le code des communes, notamment les articles L131-2, L131-3, L131-4 et L184-13,

Considérant qu'il est nécessaire pour la sécurité publique d'interdire le stationnement sur le boulevard DUBOIS-LECORDER et son parking le Vendredi 10 octobre 2025 de 8h00 à 17h00, à l'occasion du nettoyage de la voirie.

ARRETE

Article 1er – Le stationnement sur le boulevard Dubois Lecordier et le parking sera interdit à tous les véhicules quels qu'en soient la nature le vendredi 10 octobre 2025 de 8h à 17h

Article 2 - Pendant la durée des travaux, le dépassement de tout véhicule et le stationnement seront interdits dans l'emprise de la déviation.

Article 3 - La signalisation réglementaire sera mise en place par la Mairie.

Article 4 - Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités de la déviation et sera affiché pour information des usagers à la mairie de Pontvallain.

Article 5 - Monsieur le Maire de Pontvallain, Brigade de gendarmerie de PONTVALLAIN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Pontvallain, le 09 Octobre 2025

Xavier GAYAT, Maire.

